



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2000-D-264-fr-2

Orig. : EN

Développement et assurance de la qualité au sein des Ecoles européennes

Document approuvé par le Conseil supérieur des Ecoles européennes lors de sa réunion des 17 et 18 mai 2000 – Annexe approuvée par le Conseil supérieur des Ecoles européennes lors de sa réunion des 25 et 26 avril 2006

1.0 Introduction

Le tableau ci-joint reprenant les critères et les indicateurs a été développé sous l'égide du comité pédagogique mixte. Ce projet a bénéficié en permanence de l'aide du Professeur Michael Schratz, un des co-directeurs autrichiens du projet « Auto-évaluation dans le processus d'Evolution de l'Ecole », mené par le Consortium des Institutions pour le Développement et la Recherche en matière d'enseignement en Europe (CIDREE). Le document final est le résultat d'une large consultation auprès des différents partenaires au sein des écoles. Il vise à aider les écoles à instaurer leur propre façon d'évaluer leur fonctionnement. Il peut servir de base commune à l'action pour tous les acteurs concernés: enseignants, élèves, parents, directeurs, inspecteurs.

Développement et Assurance de la Qualité au sein des Ecoles européennes

L'évaluation de la qualité de l'enseignement est une question prioritaire au sein des Etats membres et même au-delà. Il existe différents modèles d'évaluation, que ce soit les inspections périodiques en équipe effectuées par des inspecteurs externes, ou les inspections moins approfondies de type plus consultatif / en soutien, ou encore, les évaluations réalisées par les pairs et l'autoévaluation. Quelque soit le modèle utilisé, les évaluateurs ont besoin d'une base de référence pour pouvoir porter un jugement. Il faut qu'ils sachent ce qu'ils évaluent et comment s'y prendre. La terminologie utilisée peut être différente d'un système à l'autre : dans ce document nous distinguons dix domaines généraux d'évaluation. Pour chaque domaine, nous proposons des critères de réussite ainsi qu'un certain nombre de mesures ou indicateurs servant à identifier les bons résultats pour chacun des critères.

Ce document est le résultat d'une large consultation auprès des différents partenaires au sein des écoles. Il vise à aider les écoles à évaluer leur propre fonctionnement. Il peut servir de base commune à l'action pour tous les acteurs concernés : enseignants, élèves, parents, directeurs, inspecteurs. En revanche, il n'a pas pour but d'imposer un modèle d'auto-évaluation uniforme aux écoles : une telle démarche serait en totale contradiction avec la philosophie de l'auto-évaluation. L'expérience de ceux qui ont participé à des projets paneuropéens similaires montre que les écoles ne peuvent pas adopter telles quelles les idées et les méthodes provenant de l'extérieur. Elles doivent les modifier ou les adapter à leur contexte et situation propre. Ce serait donc une erreur de suivre ce tableau à la lettre : les écoles sont censées l'utiliser de manière judicieuse en choisissant ce qui leur est utile dans leur situation et en faisant les adaptations nécessaires. Si nous parlions de théâtre, nous dirions qu'il s'agit d'une base d'improvisation et non d'un scénario.

Une conclusion que l'on peut tirer, sur base de projets similaires, est que cela prend du temps de créer un esprit d'auto-évaluation et que les attentes au début ne peuvent donc pas être trop ambitieuses. Le champ d'application des premiers projets devrait donc être limité.

Nous espérons que ce document puisse être le premier d'une série de brochures sur les aspects de la gestion de la Qualité dans les écoles. Les brochures suivantes seront consacrées aux projets spécifiques des écoles.

I.	CULTURE / PHILOSOPHIE DE L'ECOLE	5
II.	L'AMBIANCE A L'ECOLE	6
III.	PROGRAMME D'ETUDE ET ORGANISATION	7
IV.	GESTION ET ADMINISTRATION	8
V.	ENSEIGNEMENT	9
VI.	REALISATIONS / APPRENTISSAGE	10
VII.	DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	11
VIII.	MOYENS MATERIELS POUR L'APPRENTISSAGE	12
IX.	CONTACTS AVEC LES PARENTS ET LES ORGANISMES EXTERIEURS	13
X.	EVALUATION	14

I. Culture / Philosophie de l'école

Critère	Indicateurs
Création d'un Contexte européen visant à favoriser la compréhension mutuelle et le respect de la diversité dans un cadre multiculturel	<ul style="list-style-type: none"> - Références à une dimension européenne dans les programmes d'étude, la planification et les cours des enseignants - Un large éventail de cours de langues européennes de haut niveau - Une conscience et une compréhension accrue chez les élèves des problématiques européennes, des structures et des organisations de l'UE - Collaboration entre les enseignants de sections linguistiques différentes, dans toutes les matières et en particulier les Heures européennes, les langues et les sciences humaines - Coopération et liens d'amitié entre élèves de sections linguistiques différentes - Présence de signes visibles des différents pays, tels que des cartes ou des objets exposés - Contacts fréquents avec d'autres écoles européennes et écoles nationales en Europe et ailleurs
Confirmation de l'identité culturelle des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de cours de langue maternelle enseignés par des locuteurs natifs, à tous les niveaux et pour tous les élèves dont la langue maternelle est une langue européenne. - Le programme d'étude prévoit une place de choix pour les cours de culture nationale, d'histoire et géographie - Les élèves ont une connaissance de la culture nationale, de l'histoire et de la géographie, adaptée à leur âge - Célébration des festivals nationaux et références aux affaires courantes du pays
Les élèves sont encouragés à réaliser pleinement leur potentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Critères de réussite appropriés relatifs aux personnes et aux groupes - Célébration de toutes les réussites quelles qu'elles soient par une reconnaissance personnelle, une démonstration du travail accompli et une diffusion plus large en fonction de la situation - Définition et application d'une politique scolaire d'égalité des chances pour tous les élèves, indépendamment du sexe, des aptitudes, de l'ethnie ou du milieu social
Les objectifs des Ecoles européennes et de l'école en particulier sont connus, compris et mis en oeuvre par tous les membres de la communauté scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel, les élèves et les parents sont conscients des objectifs des Ecoles européennes et de l'école en particulier - La politique de l'école et le plan d'étude sont définis après avoir consultés tous les membres concernés de la communauté scolaire - Les documents scolaires, les comptes rendus des réunions et les descriptions de fonction sont conformes aux objectifs de l'école - Il y a régulièrement des occasions permettant au personnel et aux élèves (et aux parents si cela s'y prête) de partager et de fêter la Culture et les réalisations de l'école
Création d'une culture démocratique par rapport à laquelle tous les membres de la communauté scolaire peuvent jouer un rôle.	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les membres de la communauté scolaire sont représentés démocratiquement, par exemple au sein des comités et autres organes de l'école - Les Comités et autres organes jouent leur rôle de manière efficace dans la vie de l'école et de la manière la plus transparente possible (en respectant la confidentialité lorsque c'est nécessaire) - Les membres de la communauté scolaire sont consultés, participent au processus de décision et acceptent et se conforment aux décisions fondées. - Les membres de la communauté scolaire respectent les opinions des minorités et acceptent que celles-ci s'expriment.

II. L'ambiance à l'Ecole

Critère	Indicateurs
L'environnement physique est le reflet des objectifs de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a un nombre adéquat de locaux, d'une superficie suffisante, pourvus d'un équipement spécialisé, et répartis équitablement conformément à la politique d'attribution des locaux - Les salles de classe et des lieux publics sont propres, sûrs, nets, bien rangés et en bon état - Le travail accompli et d'autres objets sont exposés dans les couloirs et les salles de classe, certains présentant des caractéristiques "européennes"
Le climat social est le reflet des objectifs de l'école qui visent à favoriser un apprentissage fructueux et à créer un contexte propice à la tolérance et au respect mutuel	<ul style="list-style-type: none"> - Les relations entre membres de la communauté scolaire sont empreintes de respect mutuel, en particulier entre sections linguistiques, - Connaissance et respect du règlement de l'école, défini de façon collective et communiqué à tous - Gestion des conflits rapide et cohérente, en particulier lorsqu'il s'agit d'intimidation ou de discrimination quelle qu'elle soit et particulièrement l'utilisation de clichés nationaux, par des élèves ou des enseignants - Organisation d'événements collectifs, rassemblant les élèves, les enseignants (et les parents ?) de sections linguistiques différentes - Les enseignants prennent volontiers des initiatives et sont encouragés à poursuivre leur idée jusqu'au bout. - Occasions fréquentes pour les élèves de prendre des initiatives et des responsabilités durant les cours et de manière plus générale par rapport à la vie de l'Ecole - Encouragement des comportements adéquats et des réactions cohérentes vis-à-vis de comportements répréhensibles, y compris l'absentéisme - Les élèves ont accès aux moyens mis en oeuvre pour offrir un soutien individuel et répondre aux plaintes et font effectivement appel à ceux-ci. - Présence de conseillers pédagogiques pour surveiller les comportements et les présences; ceux-ci sont en contact régulier avec l'enseignant titulaire à propos de sujets académiques et moraux

III Programme d'étude et Organisation

Critère	Indicateurs
<p>Le programme d'études officiel concorde avec les décisions du Conseil supérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions statutaires sont remplies, par exemple en ce qui concerne les matières enseignées, le temps qui leur est imparti et la cohérence des horaires de cours des élèves - Les conditions statutaires sont remplies, par exemple en ce qui concerne l'admission des élèves, la création de classes, le regroupement de certaines années, le seuil de dédoublement, le crédit d'heures en S 4-7 et les horaires maximums et minimums des élèves et des enseignants - La formation et l'orientation professionnelle sont bien organisées - Les registres, les dossiers des élèves et du personnel et les exemples de travaux récents sont conservés conformément au Règlement Général - Les réductions d'horaires de certains enseignants pour les besoins du programme d'étude sont appliquées de façon appropriée
<p>La mise en oeuvre des objectifs du programme d'études du Conseil supérieur vient renforcer les objectifs de l'Ecole</p> <p>P.S. Le terme "programme d'études" englobe le contenu et les compétences pour pouvoir l'enseigner. Le "plan de travail" est la forme donnée à la vision du professeur sur la manière dont il compte enseigner le programme d'études : les moyens pour atteindre les buts du programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a harmonisation des programmes d'étude et des évaluations <u>au sein</u> et <u>entre</u> les différentes sections linguistiques - L'application des programmes d'étude est régulièrement examinée et revue - Le plan de travail des enseignants vient compléter le programme d'étude par du matériel qui répond aux intérêts et aux besoins des élèves ou qui fait référence à des problématiques actuelles - La continuité de l'enseignement des matières d'une année à l'autre est assurée et lorsqu'il y a un changement d'enseignant il y a une coordination sur le plan des matières enseignées et une passation efficace du dossier personnel des élèves, en particulier lorsqu'il s'agit de la transition entre le cycle maternel et primaire ou entre le cycle primaire et secondaire - Les horaires prévoient une répartition équitable du temps consacré à chaque matière durant la semaine - Le système des cours à option est organisé de manière équitable et efficace afin de pouvoir conseiller les élèves de manière adéquate et s'assurer qu'ils soient pleinement satisfaits de leur choix tout en respectant les règles - La formation aux valeurs civiques occupe une place importante dans le programme - Il existe une aide à l'apprentissage et des cours de rattrapage dont l'efficacité est régulièrement contrôlée - Le programme d'étude est adapté, si nécessaire, aux élèves à besoin pédagogiques spécifiques, conformément à la Convention, - Des dispositions sont prises pour aider les élèves à relever les défis de la vie moderne, en développant par exemple des projets d'expérience professionnelle ou des cours d'hygiène, d'éducation sexuelle et de sensibilisation au problème de la drogue.

IV. Gestion et Administration

Critère	Indicateurs
La direction de l'Ecole possède une capacité de leadership et réussit à promouvoir les objectifs et les valeurs des Ecoles européennes	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe une Culture et une claire conscience des buts accompagnées d'une dimension européenne clairement exprimée (voir I) - Les enseignants et le personnel collaborent à la vie de l'école sous tous ses aspects afin d'atteindre les objectifs communs et ceci dans le but de promouvoir la qualité de l'enseignement - Les membres de la direction évaluent périodiquement dans quelle mesure l'école réussit à atteindre ses objectifs et encouragent tous les enseignants à adopter un regard d'évaluateur
La direction planifie de manière efficace, assure la coordination des développements pédagogiques, suit de près la mise en oeuvre des projets et en évalue les résultats	<ul style="list-style-type: none"> - La coordination au sein des sections linguistiques et entre elles est efficace et en secondaire, entre les matières - Le plan de l'école est fait d'objectifs réalistes, prévoit une allocation des ressources raisonnable (y compris les heures de travail du personnel) et définit des critères de réussite valables - Les responsabilités sont réparties entre les membres de la direction de façon équilibrée, sont clairement définies et sont comprises par tous - Les différents conseils et comités fonctionnent bien et sont efficaces - Les données relatives à l'Ecole (réussites et échecs aux examens, passage de classe/redoublement, Baccalauréat + résultats d'évaluation harmonisée, absences d'élèves ou de professeurs) sont rassemblées régulièrement et examinées de manière approfondie afin d'identifier les besoins spécifiques et de mettre en place les stratégies répondant à ces besoins - Le Budget est bien exécuté (cet aspect fait l'objet d'un contrôle financier et ne sera pas abordé en détail ici)
L'administration et la gestion journalière de l'école sont efficaces	<ul style="list-style-type: none"> - Les procédures d'admission, l'élaboration des classes et des horaires des élèves et des enseignants ainsi que le classement des dossiers et des rapports pour les élèves et les enseignants sont gérés de manière efficace et conformément au Règlement, permettant d'atteindre les objectifs (voir III) - Le calcul et l'encaissement du minerval scolaire et le calcul des salaires du personnel sont faits avec précision et efficacité - Il y a un nombre suffisant d'enseignants et de personnel qualifiés et l'aménagement des locaux est de bonne qualité (voir VII, II, V, etc) - L'environnement scolaire est propre, sûr et bien en ordre (voir II)
La communication entre toutes les parties de la communauté scolaire, y compris les parents, et avec le monde extérieur fonctionne bien	<ul style="list-style-type: none"> - L'organigramme de l'école est connu et bien compris par les élèves, les enseignants et les parents qui savent donc à qui s'adresser en cas de problèmes - Il existe des canaux de communication entre la Direction, les élèves, les enseignants et les parents - Les membres de la communauté sont bien représentés au sein des différents conseils et comités. Ceux-ci sont planifiés à l'avance; il existe un compte rendu des réunions et les conclusions sont bien communiquées à tous - Tous les documents, qu'ils concernent le programme d'étude ou d'autres sujets sont d'excellente qualité - Il existe de bonnes relations avec la communauté locale et le monde extérieur - L'Ecole crée des relations de travail avec le milieu pédagogique local visant en particulier à soutenir et à promouvoir les projets de développement européen

⇒ Voir en annexe le document 2006-D-102-fr-5 « Assurance et développement de la qualité dans les Ecoles européennes – Transparence et code de bonne conduite administrative dans le système des Ecoles européennes »

V. Enseignement

Critère	Indicateurs
Les enseignants, y compris ceux qui sont recrutés sur place, ont les qualifications requises et leurs connaissances de leur(s) matière(s) et du programme scolaire de l'Ecole européenne sont à jour	<ul style="list-style-type: none"> - Des qualifications professionnelles appropriées - Participation régulière aux formations continues relatives au contenu des cours et aux méthodes pédagogiques - Le plan des cours ainsi que l'observation des cours démontrent une solide connaissance des matières et du programme scolaire de l'Ecole européenne
Les cours sont bien préparés, clairement structurés et sont clairement en rapport avec le programme scolaire et le niveau de connaissance des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe clairement une préparation des cours à long terme et une préparation de chaque cours individuellement - Les cours sont bien structurés - Les élèves connaissent le plan du cours à long terme; ils sont capables de faire le lien entre un cours et ce qui a été vu précédemment et ont conscience des objectifs du cours - Les textes et autres sources d'information utilisées, y compris ICT, conviennent parfaitement au cours et sont conformes au programme scolaire - Les devoirs sont planifiés à l'avance et font clairement référence aux cours
Les enseignants utilisent différentes méthodes pédagogiques et méthodes d'apprentissage en fonction du contenu à enseigner et dans le but de faire participer activement tous les élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Différentes méthodes pédagogiques sont utilisées au cours d'une certaine période (pas nécessairement à chaque cours) comprenant du travail avec toute la classe, en groupe ou à deux ou encore, individuel - Tous les élèves s'impliquent activement la majeure partie du temps - Les élèves ont un rôle actif durant les cours - Les élèves sont encouragés à utiliser de manière autonome toutes les sources d'information disponibles, y compris ICT - Les élèves sont encouragés à réfléchir à la manière d'améliorer leur méthode d'apprentissage - Les élèves collaborent efficacement ensemble et s'aident mutuellement dans leur processus d'apprentissage - Les élèves atteignent les objectifs d'apprentissage qui leur ont été fixés
La pédagogie est adaptée à chaque élève individuellement	<ul style="list-style-type: none"> - Les enseignants vérifient régulièrement si les élèves comprennent les matières et les devoirs à faire - La nature et la portée des devoirs ainsi que le langage utilisé pour les présenter sont adaptés aux besoins de tous les élèves, y compris les plus doués et les moins doués - Les moyens utilisés pour évaluer l'apprentissage des élèves sont adaptés à la matière, aux objectifs d'apprentissage et aux besoins spécifiques des élèves
L'enseignement favorise autant que possible la prise de conscience du contexte plus global, en dehors des limites du cadre de la classe ou du cours en particulier	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités scolaires favorisent la découverte de liens entre l'école et le monde extérieur - L'accent est mis sur les liens entre les différentes parties du programme d'études - L'accent est mis, autant que possible, sur les aspects européens des matières
Les enseignants évaluent souvent le niveau d'apprentissage des élèves tant sur le plan formateur que sur le plan global, et peuvent adapter leur méthode pédagogique en conséquence	<ul style="list-style-type: none"> - Durant les cours, les enseignants contrôlent sans cesse le niveau de compréhension des élèves afin d'améliorer leur processus d'apprentissage - Les enseignants expliquent aux élèves les critères à utiliser pour évaluer leurs devoirs quels qu'ils soient - Différentes stratégies d'évaluation sont utilisées afin de se faire une idée générale des aptitudes de l'élève - Sur base de ce qu'ils ont appris en évaluant le travail des élèves, les enseignants adaptent le plan de leur cours ou leur stratégie pédagogique - Les enseignants offrent leurs conseils aux élèves, sous forme orale ou écrite en vue d'améliorer leur travail - Les résultats des élèves sont soigneusement consignés et servent de base aux rapports adressés aux parents

VI. Réalisations/Apprentissage

Critère	Indicateurs
Les élèves réalisent pleinement leur potentiel dans les différentes matières du programmes d'études	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves améliorent leurs connaissances, leur compréhension et leurs compétences durant les différents cours (cfr. le Carnet scolaire en primaire), sur base de ce qu'ils retirent de leur travail écrit et des discussions avec d'autres élèves et les enseignants. - La plupart des élèves passent en classe supérieure - La plupart des élèves atteignent au moins le niveau minimum requis aux interrogations et aux examens pour l'ensemble des cours - La plupart des élèves réussissent leur examen de Baccalauréat et les résultats par matière et par section linguistique sont conformes aux résultats globaux du système - Ils sont bien préparés à et réussissent leurs études supérieures et leurs carrières postsecondaires - Les élèves entrant en milieu de cycle s'intègrent bien au système de l'Ecole européenne - Les élèves qui quittent l'école se réintègrent bien dans le système d'enseignement du pays
Les élèves développent les compétences, valeurs et attitudes qui favorisent la réussite à l'école et en dehors de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves apprennent à apprendre, c'est-à-dire qu'ils apprennent à observer, à rechercher l'information, à découvrir les structures et le sens plus profond, à communiquer l'information et les idées de différentes façons, à poser des questions et résoudre des problèmes, à appliquer ce qu'ils ont appris à des situations inhabituelles, à évaluer le travail accompli. - Les élèves ont une attitude positive vis-à-vis de l'apprentissage. Ils sont motivés et intéressés par leur travail, sont capables de se concentrer, de coopérer et travaillent de façon productive - En classe, les élèves s'auto-responsabilisent de plus en plus par rapport à leur apprentissage - Les élèves jouent un rôle essentiel dans les activités périscolaires et se voient attribués de plus en plus de responsabilités. - Les élèves viennent à l'école et assistent au cours de façon régulière

VII. Développement professionnel

Critère	Indicateurs
L'Ecole (et ses Inspecteurs) s'assure que les enseignants mettent en pratique les développements pédagogiques les plus récents, tant sur le plan du contenu que de la méthodologie	<ul style="list-style-type: none">- En matière de développement professionnel, l'Ecole a une politique formalisée définie conjointement par la direction et les enseignants- La formation continuée (y compris les journées pédagogiques) résulte d'une vaste consultation et nombreux sont les enseignants qui y participent- La formation continuée favorise la collaboration et la coordination au sein et entre les sections, les matières et les cycles- La formation continuée a pour but de tenir informés les enseignants des derniers développements dans les Ecoles européennes et dans les systèmes d'enseignement nationaux- L'école prend les mesures nécessaires pour s'assurer que les enseignants soient satisfaits dans leur travail et pour cultiver l'esprit innovateur- Tous les enseignants ont été formés à l'utilisation de ICT dans le cadre de leurs matières- Il y a un échange d'idées sur des sujets pédagogiques entre les professeurs d'une école et entre les écoles, en utilisant par exemple les technologies modernes- Tout est mis en oeuvre pour communiquer les résultats des formations continuées- Les membres de la direction s'impliquent dans la formation continuée

VIII. Moyens matériels pour l'apprentissage

Critère	Indicateurs
Les élèves ont à leur disposition les moyens nécessaires pour un apprentissage efficace dans toutes les matières du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les salles de classe il y a suffisamment d'outils d'apprentissage de bonne qualité à la disposition des enfants et bien gérés par les enseignants, tels que des livres, du matériel audio-visuel et du hardware et des logiciels ICT. Toutes les classes de primaire ont une bibliothèque en classe. L'équipement permettant l'exposition d'objets dans les classes est bien utilisé. - Il existe un centre multimedia doté d'une bibliothèque géré à plein temps par un bibliothécaire professionnel. Le matériel est récent, maintenu en bon état, accessible aux élèves de primaire et de secondaire, présenté de manière attrayante et il y en a suffisamment pour le programme d'étude ainsi que pour répondre aux centres d'intérêt, au niveau de connaissance et aux compétences linguistiques des élèves. Il y a un accès à Internet. - Les moyens locaux et nationaux sont utilisés dans la mesure du possible et intégrés à l'enseignement
La répartition des moyens est effectuée de manière équitable, rationnelle et transparente et l'achat de nouveaux moyens se fait conformément au règlement financier	<ul style="list-style-type: none"> - L'allocation du budget aux moyens nécessaires, par exemple par le biais d'un comité financier, fait l'objet d'une large délibération et les priorités sont fixées chaque année conjointement par la direction et les enseignants - Ce processus d'allocation de ressources est connu et compris par tous et la répartition qui s'ensuit est rendue publique - Les procédures d'achat sont appliquées correctement et les inventaires sont précis et parfaitement à jour

IX. Contacts avec les parents et les organismes extérieurs

Critère	Indicateurs
Les parents sont bien informés sur l'école et les études de leurs enfants	<ul style="list-style-type: none"> - L'école informe les parents fréquemment et de manière régulière à propos du programme d'études, de l'approche pédagogique et des progrès réalisés par leurs enfants. Cette information est de qualité et rédigée dans la langue appropriée - Il y a souvent des occasions d'échange d'information entre parents et enseignants et les parents profitent de ces occasions - Conformément au règlement, les parents reçoivent des rapports bien faits leur offrant toute l'information nécessaire - Les enseignants encouragent et facilitent si nécessaire le soutien que peuvent offrir les parents à leurs enfants
Les parents jouent un rôle essentiel dans la vie de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents sont représentés au sein des organes officiels de l'école conformément au règlement - L'école fait participer les parents aux activités de l'école - Les parents respectent et soutiennent le travail réalisé par les enseignants et l'école
Des contacts sont créés avec les organismes en dehors de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Des relations sont créées avec des employeurs locaux dans un but bien précis, par exemple en rapport avec l'expérience professionnelle ou l'orientation - Les enseignants et la direction participent aux réseaux pédagogiques locaux et s'impliquent vis-à-vis d'autres écoles européennes - Les relations avec les autorités responsables des bâtiments scolaires sont bonnes; les contacts fréquents et les réponses rapides aux besoins en sont la preuve - L'école peut sans problème compter sur l'aide extérieure si besoin est, par exemple les services médicaux et sociaux et la police

X. Evaluation

Critère	Indicateurs
Il y a un consensus au sein de l'école sur la politique et la méthode à suivre lorsque l'on évalue le travail d'un élève	<ul style="list-style-type: none"> - Les procédures d'évaluation sont gérables et le résultat constructif et utile pour l'élève, les enseignants, les parents et les futurs employeurs - Une distinction très claire est faite dans le travail de l'élève et les rapports des enseignants, entre le diagnostic, l'évaluation sur le plan formateur et sur le plan global - L'évaluation est harmonisée au sein et entre les sections linguistiques, ce qui se manifeste dans une série comparable (mais pas similaire) de tâches et de cotes - Les élèves sont informés des principaux objectifs d'apprentissage de chaque tâche à réaliser, ils comprennent donc que les critères d'évaluation de leur travail sont liés à ces objectifs - Les élèves développent petit à petit leur capacité à évaluer leur propre travail - Dans chaque matière on utilise un large éventail d'évaluations - Le type d'évaluation choisie est adapté aux compétences à évaluer, c'est-à-dire, la méthode d'évaluation est déterminée par le programme d'études et non l'inverse
Les enseignants sont évalués régulièrement conformément au règlement	<ul style="list-style-type: none"> - Les évaluations statutaires donnent lieu à des rapports détaillés bien rédigés concernant la compétence, l'efficacité et le comportement de chaque enseignant. Ceux-ci ont reçu l'accord de l'Inspecteur, du Directeur et de l'enseignant concerné. Ces rapports sont soigneusement conservés dans les dossiers des enseignants
L'école s'auto-évalue quant à l'atteinte de ses objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - La direction crée un contexte propice à l'auto-évaluation, met les moyens en oeuvre pour la faciliter et joue le rôle de "leader de l'apprentissage" dans ce processus - Toutes les parties sont impliquées de manière active et démocratique dans l'auto-évaluation de l'école, y compris les élèves, les enseignants, les parents, le personnel non enseignant et, s'il y a lieu, les employeurs et la communauté extérieure à l'école - La direction procède régulièrement à un examen approfondi des données concernant l'école, telles que les résultats postsecondaires dans le but d'identifier les besoins et de mettre en oeuvre les stratégies répondant à ces besoins (voir IV) - Plusieurs modèles d'évaluation sont utilisés, dont l'évaluation par les pairs - Les enseignants et les élèves sont capables d'évaluer leur propre travail correctement - La direction se charge régulièrement de coordonner l'évaluation de la Culture de l'école et de l'organisation et l'administration et suit de près ses propres performances

Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général



Réf. : 2006-D-102-fr-5

Orig. : FR

Assurance et développement de la qualité dans les Ecoles européennes – transparence et code de bonne conduite administrative dans le système des Ecoles européennes

Document approuvé par le Conseil supérieur des Ecoles européennes lors de sa réunion des 25 et 26 avril 2006

TRANSPARENCE ET BONNE ADMINISTRATION DANS LES ECOLES EUROPEENNES

1. Code de bonne conduite administrative

L'objectif d'un code de bonne conduite administrative est de garantir un service de qualité élevée en toute circonstance à l'égard de tous les usagers du système des écoles européennes. Cela implique notamment l'application des principes suivants :

- Toute correspondance ou demande, que ce soit une lettre, une télécopie, un courrier électronique ou un appel téléphonique doit obtenir une réponse dans un délai raisonnable.
- En principe, le délai de réponse est de dix jours. Lorsque la demande est directe ou que l'information est aisément disponible, ce délai sera réduit.
- La réponse sera, si possible, formulée dans la même langue que la demande. Dans le cas contraire, la réponse sera faite dans une des trois langues véhiculaires des écoles européennes ou dans la langue du pays siège de l'école.
- La réponse donnée sera aussi complète que possible. Si les éléments pour la réponse ne sont pas disponibles immédiatement, une réponse d'attente sera fournie avec l'indication de la date à laquelle une réponse complète pourra être donnée.
- Si la demande n'entre pas dans les compétences de la personne qui l'a reçue, celle-ci devra la transmettre à la personne compétente en informant le demandeur de cette transmission et en lui indiquant les coordonnées de la personne à qui la demande a été transférée.
- Le ton, les manières et la conduite du personnel doivent être courtois et professionnels.

2. Justification des décisions et procédures de recours

Conformément à la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, le droit du citoyen à une bonne administration implique « l'obligation pour l'administration de motiver ses décisions ». Il est dès lors nécessaire qu'au moment de communiquer une décision prise, ce principe soit respecté.

- Toute décision doit être justifiée en fournissant les raisons qui la motivent et les éléments pris en considération.
- Les procédures pour introduire un recours doivent être communiquées lorsqu'une réponse négative est donnée à une requête et que la décision est susceptible de recours selon les règlements en vigueur dans le système des écoles européennes.

3. Accès public aux documents, y compris les statistiques

L'accès au public des données concernant les écoles européennes, à l'exception des données personnelles individuelles, ou d'informations jugées confidentielles par le Directeur, sera systématiquement assuré, soit par publication sur un site web soit par transmission directe à la demande. Les informations placées sur les sites web seront proposées dans toute la mesure du possible dans les trois langues véhiculaires des écoles européennes et dans la langue du pays siège de l'école.

4. Transparence de la gestion

La première étape vers la transparence de la gestion est d'établir une description de fonction claire pour chaque membre du personnel spécifiant ses domaines de responsabilité et pouvant faire l'objet de révision périodique. Chaque employé devra prendre la responsabilité de ce qu'il fait dans le système des écoles européennes et sera évalué par rapport à la description de sa fonction.